



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6743

Texte de la question

M. Gerard Saumade attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les consequences, pour les organismes mutualistes, des mesures relatives a la reduction des depenses de sante. La mutualite francaise a fait des propositions interessantes : la mise en place d'une structure dotee de fonctions d'analyse et de prerogatives dans le cadre de la mise en oeuvre de l'evaluation des pratiques et techniques medicales, une simplification du regime d'assurance maladie identique pour tous, un systeme unique et clair de prelevement, la definition d'une veritable politique de sante publique par l'Etat et le Parlement. Il lui demande si elle compte organiser prochainement une rencontre reunissant l'Etat, les partenaires sociaux et la mutualite francaise afin d'examiner ces propositions.

Texte de la réponse

Une reflexion approfondie est actuellement menee sur l'ensemble des questions abordees par la mutualite francaise et rappelees par l'honorable parlementaire. Elle devrait faire l'objet de propositions de la part du Gouvernement lors de la session parlementaire du printemps 1994.

Données clés

Auteur : [M. Saumade Gérard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6743

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3492

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4593